

PROJET DOMICILIAIRE ÉCORESPONSABLE

VENTE PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES TERRAINS SITUÉS SUR LA RUE DES PAPILLONS SECTEUR DE LA BAIE VACHON AU LAC SEPT-ÎLES

La Ville de Saint-Raymond procède à la vente par soumission publique de huit (8) terrains situés sur la rue des Papillons dans le secteur de la baie Vachon au lac Sept-Îles. La mise à prix de chaque terrain correspond au prix minimum de sa valeur marchande.

[Voir la carte des terrains](#)

Pour chacun des terrains vendu, l'acquéreur deviendra également propriétaire du 1/8 indivis du lot 5 915 873 du cadastre du Québec formant le sentier d'accès au lac et deviendra également propriétaire du 1/8 indivis du quai à être installé par la Ville de Saint-Raymond permettant d'arramer huit (8) embarcations soit une (1) par propriété. Les futurs acquéreurs devront aussi s'engager à signer une convention d'indivision concernant l'utilisation et l'entretien du sentier et du quai.

Les terrains vendus ne sont pas desservis par les services d'aqueduc et d'égout, et le réseau électrique devrait être disponible au plus tard au printemps 2021. Toute construction et tout aménagement devra respecter le nouveau règlement applicable au lac Sept-Îles notamment en ce qui concerne la protection de la bande riveraine, la gestion des eaux pluviales, le déboisement et la coupe d'arbres. Les constructions riveraines au lac seront également assujetties au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale au lac Sept-Îles* (PIIA).

Pour les terrains riverains, l'aménagement de quais privés et d'abris pour embarcation sera prohibé et l'ouverture d'une fenêtre sur la rive sera limitée à un maximum de 3 mètres de largeur.

Les soumissionnaires intéressés peuvent effectuer une visite libre des lieux et sont invités à communiquer par courriel avec la directrice du Service d'urbanisme à l'adresse celia.solinas@villesaintraymond.com pour plus d'informations.

Les futurs acquéreurs auront l'obligation de débiter la construction d'un bâtiment principal dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date de la signature de l'acte notarié.

Le lot 5 915 871 du cadastre du Québec, d'une superficie de 47 209 mètres carrés, demeurera la propriété de la Ville et sera protégé comme un milieu naturel sensible. Le processus en vue de la création d'une réserve naturelle est présentement en cours.

Les soumissions devront être reçues au bureau de l'hôtel de ville au plus tard à 11 h aux dates mentionnées ci-dessous pour être ouvertes publiquement au même endroit, au même jour et à la même heure :

| Numéro du terrain - No du lot | Superficie (m ²) | Montant de la mise à prix | Date et heure limites pour déposer les soumissions |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|
| 1 – 5 915 867 | 10 302 | 375 000 \$ | 8 septembre 2020 à 11 h |
| 2 – 5 915 868 | 10 141 | À venir* | 15 septembre 2020 à 11 h |
| 3 – 5 915 869 | 10 197 | À venir* | 22 septembre 2020 à 11 h |
| 4 – 5 915 870 | 12 812 | À venir* | 29 septembre 2020 à 11 h |
| 5 – 5 915 863 | 10 029 | À venir* | 6 octobre 2020 à 11 h |
| 6 – 5 915 864 | 10 010 | À venir* | 13 octobre 2020 à 11 h |
| 7 – 5 915 865 | 10 010 | À venir* | 20 octobre 2020 à 11 h |
| 8 – 5 915 866 | 10 835 | À venir* | 27 octobre 2020 à 11 h |

* **Le montant de la mise à prix sera diffusé sur le site Internet de la Ville dans les vingt-quatre (24) heures suivant le dépôt des soumissions pour le lot précédent.**

Chaque soumission doit obligatoirement être accompagnée d'un dépôt correspondant à 10 % du montant de l'offre. Ce dépôt peut être émis sous la forme d'un chèque visé, d'une traite bancaire ou d'un mandat-poste et pourra être confisqué à titre de dommages-intérêts si le soumissionnaire retenu ne conclut pas l'achat.

Le soumissionnaire doit compléter la **formule de soumission** et la déposer sous enveloppe scellée identifiée de la façon suivante :

| |
|---|
| Nom du soumissionnaire |
| Adresse |
| Ville (Province) Code postal |
| |
| Ville de Saint-Raymond |
| Service du greffe |
| 375, rue Saint-Joseph |
| Saint-Raymond (Québec) (Québec) G3L 1A1 |
| |
| VENTE PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES |
| Terrains vacants – Baie Vachon |
| No du terrain – No du lot : |
| Date et heure limite : |

Tous les honoraires professionnels sont à la charge du futur acquéreur qui s'engage à signer le contrat de vente chez le notaire de son choix dans les soixante (60) jours de l'acceptation de l'offre par la Ville et à payer le solde du prix de vente ainsi que les taxes de vente, s'il y a lieu.

La Ville de Saint-Raymond ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

De plus, la Ville de Saint-Raymond se réserve le droit de vendre l'ensemble immobilier à un seul et unique acquéreur.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA